



Question au sujet de la Propriété intellectuelle

Par **lecoatch**, le **16/10/2008** à **04:08**

Bonjour , je possede une salle de gym , et j'ai acheté une power plate (plaque vibrante) d'occasion en belgique , j'ai fait une publicité avec des photos prises sur internet , il y a en france une seule société qui à le monopole de la vente et de la diffusion de power plate , et bien sur celle ci , sur plainte d'une concurrente qui elle l'avait achetée neuve chez eux , m'ont envoyé par le biais de leur cabinet d'avocats à paris , deux lettres semblables l'une normale et l'autre en RAR , m'enjoignant dans les 48h apres reception de ces courriers de ne plus faire de publicité power plate vu que je n'avais pas le droit d'utiliser les images sans leur autorisation , ce qui il est vrai me semble normal , d'ailleurs voici ce qui est ecrit sur leur site http://fr.powerplate.com/FR/legal/conditions_of_use.aspx

à la rubrique mentions légales , paragraphe Propriété intellectuelle

L'utilisation du site Web et de son contenu ne vous donne aucun droit à l'égard des droits de propriété intellectuelle de Power Plate, y compris, de manière non exhaustive, en matière de copyright, de marques commerciales (déposées ou non), de logos, de graphismes, de photographies, d'animations, de vidéos et de texte, ni à l'égard de la propriété intellectuelle de tierces parties dans le site et son contenu. Il vous est interdit, de manière non exhaustive, de copier, reproduire, republier, télécharger, publier, diffuser, enregistrer, transmettre, exploiter à des fins commerciales, éditer, communiquer au public ou distribuer, de quelque manière que ce soit, les services, pages Web ou matériel figurant sur le site Web, ni les codes informatiques des éléments constituant ce site, sauf pour votre usage personnel. Compte tenu de ces restrictions, vous pouvez télécharger des extraits restreints de ce contenu sur votre disque dur à des fins de visualisation, pour autant que vous n'effectuiez pas plus d'une (1) copie d'une information. Tout usage autre que ce qu'autorisent les présentes conditions d'utilisation ne peut être effectué qu'avec l'autorisation explicite préalable de Power Plate .
Ma question est la suivante , ais je le droit de faire une publicité avec une photo de la machine que j'ai achetée peut etre meme en etant moi meme sur la photo sans citer la marque power plate (elle est inscrite sur la machine) et en mettant mes tarifs .
Dans l'attente de votre reponse recevez mes sincerés salutations